

DUPUIS François

Biodiversité et pêche intensive.
Vers une gestion de la ressource :
la moule de Barfleur

Plan du diaporama

1) La biodiversité

a : ce que c'est

b : son intérêt

2) Conséquences de la pêche intensive sur la biodiversité : les requins.

a : ce que c'est

b : conséquences écologiques

c : La Législation

3) Exemple d'une gestion intelligente de la ressource : la moule de Barfleur

A : ce que c'est

b : gestion des ressources

c : la législation

I. La biodiversité

Ce que c'est.

La biodiversité est la diversité des espèces présentes dans un milieu (micro-organismes, végétaux, animaux) .

Les intérêts de la biodiversité sont de préserver l'écologie et l'équilibre des espèces (chaînes alimentaires). Si on enlève des espèces cela bouleversera l'écosystème. Un écosystème est l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants et son environnement biologique, géologique, hydrologique, climatique.



Biodiversité marine



Biodiversité terrestre

I. La biodiversité

Les intérêts de la biodiversité

Les humains peuvent perturber l'équilibre des écosystèmes afin de développer leurs activités.

Les agriculteurs veulent souvent couper leurs haies ou leurs arbres pour faire plus de place pour leur champs. Mais en faisant cela, il détruisent les habitats des carnivores ou insectivores (musaraignes, rapaces) ce qui entraîne la prolifération des granivores. Les granivores mangent les graines et les récoltes sont moins bonnes. La préservation de la biodiversité est importante pour tous.

De plus si on détruit des plantes que l'on ne connaît pas, ces plantes pourraient être utilisées pour créer des médicaments.

II. Pêche intensive Ce que c'est.

La surpêche est une pêche trop importante qui nuit à l'espèce pêchée.

De plus, les poissons sont pêchés trop petits, avant leur maturité sexuelle, il n'y a pas de reproduction et donc pas de renouvellement du stock. Au fur et à mesure la ressource s'épuise.



Les requins : des espèces menacées

II. Pêche intensive

Les conséquences écologiques

Les requins sont pêchés pour leur aileron. La soupe d'aileron de requin est un met de choix en Chine, la médecine traditionnelle lui accorde des vertus thérapeutiques (qui n'ont pas été démontrées scientifiquement). Bien souvent seul l'aileron est gardé, le requin mutilé est rejeté à la mer où il va mourir.

Les conséquences d'une surpêche sont les risques d'extinction de l'espèce. Ceci pourrait entraîner le chamboulement de la chaîne alimentaire. Si les requins s'éteignent, certaines espèces de poisson proliféreront jusqu'à manger certains végétaux jusqu'à l'épuisement des ressources.

II. Pêche intensive La législation

Les pays ont pris des décisions concernant la pêche .

Il y a des lois sur la taille réglementaire et le tonnage autorisé. Suivant la « faute » l'amende est plus ou moins importante. Il y a quelques mois un bateau allemand s'est fait arrêter pour surpêche. Il avait trop pêché (2000 tonnes illégalement) et en plus les poissons étaient trop petits. Le chalutier est resté bloqué au port de Cherbourg jusqu'au paiement de l'amende.



Chalutier allemand bloqué au port de Cherbourg

III. La moule de Barfleur : gestion des ressources

La moule est une bivalve dont la coquille est composée de deux valves jointes par un muscle charnière. La moule de Barfleur n'est pas élevée, elle est sauvage.

Les moules de Barfleur sont sauvages ce qui implique une bonne gestion des ressources. On a découvert un gisement au large qui est séparé en plusieurs essaims. Pour préserver cette moule on ferme les essaims encore trop jeunes à la pêche. De plus les tensions entre pêcheur et écologiste souvent présentes sont inexistantes, Ifremer gère lui les ressources et est en bon entente avec les pêcheurs ce qui facilite la gestion des essaims.

En 2007, par exemple, sur les conseils de l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), les 56 professionnels de la moule ont pris une mesure d'interdiction de pêche, qui n'était pas définitive.

La législation

Les règles concernant la moule sont une période de pêche limite(entre juin et novembre) qui permet la bonne reproduction de l'espèce, une réglementation sur la taille de la moule et sur le tonnage autorisé sur un bateau.



La moule de Barfleur.

Bibliographie et sitographie

Sitographie :

Manche libre : www.manchelibre.fr

Comité régional des pêches maritimes : www.ifremer.fr

Gestion national cas ressources biologique : www.eau-seine-normandie.fr

Bibliographie : Wapiti numéro 228 : Biodiversité l'alerte rouge